



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 01/09/2022

N°87

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « SENTIERS DE NATURE » POUR CREER OU RESTAURER 1000 KM DE SENTIERS

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Bérangère Couillard annonce le lancement par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires d'un appel à projets pour créer ou restaurer 1 000 km de sentiers de randonnée afin de préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers. Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan de reconquête et de transformation du tourisme (Plan Destination France) placé sous l'égide de la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire. Dix millions d'euros sont consacrés à cette opération qui vise à développer un tourisme durable et respectueux de la biodiversité.

Cette opération a pour but :

- d'encourager et de développer la pratique de la marche ;
- de favoriser la préservation ou la restauration de la biodiversité et des paysages ;
- de renforcer le lien entre zones habitées et naturelles.

Dix millions d'euros sont consacrés à cette opération lancée dans le cadre du plan Destination France.

Cet appel à projets est à destination des maîtres d'ouvrage publics (collectivités et leurs groupements, syndicats, établissements publics...), des associations agréées de protection de l'environnement, ou gérant des itinéraires de randonnée pédestre, situés en France métropolitaine et en Outre-mer. Les sentiers en zone de montagne et les sentiers du littoral sont concernés par d'autres dispositifs et ne peuvent donc pas bénéficier de cette opération.

Les études préalables et travaux d'aménagement de sentiers, les actions pour l'accueil du public et la pédagogie, les aménagements et travaux pour la protection et la restauration de la biodiversité et des paysages aux abords du sentier peuvent être financés à hauteur de 80%.

« Favoriser l'accès à la nature du plus grand nombre est une de mes priorités. Pour que la fréquentation des sites naturels ne génère pas de dégradation de la biodiversité et des paysages, l'aménagement de sentiers de qualité est indispensable. Cet appel à projet vient accompagner les collectivités et les autres gestionnaires d'espaces naturels hors zones littoral et de montagne qui sont déjà couvertes par d'autres dispositifs. L'ensemble du territoire est maintenant concerné par cette dynamique qui s'inscrit dans le cadre du plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme. » précise Bérangère Couillard.

Comment candidater ?

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est chargé par le ministère de la mise en œuvre de cet appel à projet.

Les candidatures se font en ligne [sur le site du Cerema](#) dès le 1^{er} septembre 2022 et jusqu'au 31/10/2024. Les travaux pourront se dérouler jusqu'au 31/12/2025.

Qu'est-ce que le Cerema ?



Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans six domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Retrouvez en ligne :

- [le communiqué de presse](#)
- [la plateforme de candidature](#)

Contacts presse

Service presse du secrétariat d'Etat chargé de l'Ecologie

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du ministère délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Mél : presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr

Service presse du Cerema

Mél : presse@cerema.fr